



COMMUNE DE LA NOUAYE

MARCHÉ PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

TRAVAUX D'URGENCE DU PROGRAMME DE RENOVATION DE L'EGLISE SAINT-HUBERT

MARCHE PASSE SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE

ACTE D'ENGAGEMENT

Article 1- Contexte

Objet du marché :

Le présent marché est un marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réalisation des travaux d'urgence du programme de rénovation de l'Eglise Saint-Hubert.

La part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est fixée par le maître d'ouvrage à 700 000 € HT, soit 840 000 € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de 20 %.

Mode de passation et forme de marché :

Marché public par voie de procédure adaptée passé en application des articles R. 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Maîtrise d'ouvrage :

La maîtrise d'ouvrage du présent marché est assurée par la Commune de LA NOUAYE avec pour personne responsable du marché (PRM), Madame le Maire.

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Madame le Maire de la Commune de la NOUAYE

Ordonnateur :

Madame le Maire de la Commune de la NOUAYE

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur le Comptable du Trésor Public
20 rue de l'Etang de la Cane
35160 Montfort-sur-Meu

Article 2- Eléments de mission

La mission de maîtrise d'œuvre du présent marché est la mission de base décrite à l'article R.2431-4 du Code de la Commande Publique comprenant également les éléments de missions complémentaires ci-dessous.

Les éléments de la mission de base sont les suivants :

- Les études d'Avant-Projet (AVP), décomposées en avant-projet sommaire (APS) et avant-projet définitif APD) ;
- Le dossier de permis de construire (PC) et autres autorisations administratives
- Les études de Projet (PRO) ;
- L'assistance apporté au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- L'examen de la conformité au projet des études d'exécution faite par les entreprises et leur visa (EXE/VISA) ;
- Visa des études d'exécution et de synthèse (VISA) ;
- La direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET) ;

AE Marché de maîtrise d'œuvre Travaux d'urgence de rénovation de l'Eglise Saint Hubert

- L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

La mission complémentaire à réaliser est :

- Ordonnancement, coordination et pilotage (OPC).

Article 3- Engagement du candidat :

3.1- Identification et engagement du candidat :

Je soussigné,

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire

.....

☐ agissant pour mon propre compte :

☐ agissant pour le compte de la Société (*nom et adresse*) :

.....

☐ agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

☐ du groupement solidaire

☐ du groupement conjoint :

☐ mandataire solidaire

☐ mandataire non solidaire

3.2- Engagement du candidat :

☐ J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L 2141-1 à 14 du code de la commande publique.

☐ Je **m'ENGAGE** ou **j'ENGAGE le groupement dont je suis mandataire**, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.⁽¹⁾

☐ **Le signataire (Candidat individuel),**

et désigné dans le marché sous le nom "Maître d'œuvre".

M

Agissant en qualité de

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

.....

Adresse

 Adresse électronique*
 Numéro de téléphone Télécopie
 Numéro de SIRET Code APE
 Numéro de TVA intracommunautaire

engage la société sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale

 Adresse

 Adresse électronique*
 Numéro de téléphone Télécopie
 Numéro de SIRET Code APE
 Numéro de TVA intracommunautaire .

Article 4- Forfait de rémunération

Mission de base :

L'offre de prix :

- est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois limite de remise des offres. Ce mois est dénommé « mois zéro » (m0) ;
- résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération,
- comprend les éléments de mission définis à l'article 2 du présent acte d'engagement.

La décomposition des honoraires de la mission de Maîtrise d'œuvre annexée au présent acte d'engagement, présente :

- l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux marchés de travaux
- la répartition de la rémunération du maître d'œuvre par éléments de mission
- le taux de rémunération

La Commune a décidé de réaliser le programme de travaux en 3 tranches :

- Tranche Ferme : Restauration du clocher (hors bas-côtés de la nef), le mur du pignon Ouest, la charpente et la couverture du porche.

Taux de rémunération base	%
Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux	400 000 € HT
Forfait provisoire de rémunération	€ HT
TVA au taux de 20%	€
Forfait de rémunération TTC	€ TTC

- Tranche Optionnelle 1 : Travaux de maçonnerie du porche.

Taux de rémunération base	%
Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux	100 000 € HT
Forfait provisoire de rémunération	€ HT
TVA au taux de 20%	€
Forfait de rémunération TTC	€ TTC

- Tranche Optionnelle 2 : Travaux de maçonnerie (autres parties prioritaires de l'édifice

Taux de rémunération base	%
Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux	200 000 € HT
Forfait provisoire de rémunération	€ HT
TVA au taux de 20%	€
Forfait de rémunération TTC	€ TTC

Montant total tranche ferme et des tranches optionnelles 1 et 2 hors TVA :

.....

Taux de la TVA : soit

Montant total TTC :

Montant TTC arrêté en lettres à :

.....

Le forfait définitif de rémunération sera calculé en appliquant le taux de rémunération au coût prévisionnel des travaux établi dans les conditions prévues au CCAP.

Missions complémentaires de maîtrise d'œuvre :

OPC : € HT soit € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de ... %

SSI : € HT soit € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de ... %

Article 5- Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

Pour l'exécution du marché, le groupement d'opérateurs économiques est :
(*Cocher la case correspondante.*)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :
(*Cocher la case correspondante.*)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

Article 6- Durée et Délais d'exécution

La **durée d'exécution** du marché démarre à compter de la date de notification du marché, qui vaut ordre de service de démarrage jusqu'à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement applicable aux marchés de travaux, qui correspond à l'achèvement de la mission de maîtrise d'œuvre.

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est estimée à 36 mois (en intégrant les phases de validation et d'instruction financière).

L'exécution des éléments constitutifs de la mission détaillée à l'article 2 du présent acte d'engagement fera l'objet d'un calendrier prévisionnel. Ce calendrier prévisionnel de réalisation de

la mission est arrêté en accord avec le maître d'ouvrage. Ce calendrier intégrera les délais d'établissement des documents d'études.

Article 7- Paiement

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes ci-après selon les répartitions jointes en annexe :

Premier cocontractant :

• Ouvert au nom de :	
pour les prestations suivantes :	
Etablissement :	
Numéro de compte :	Clé :
Code banque :	Code
guichet :	

Deuxième cocontractant :

• Ouvert au nom de :	
pour les prestations suivantes :	
Etablissement :	
Numéro de compte :	Clé :
Code banque :	Code
guichet :	

Troisième cocontractant :

• Ouvert au nom de :	
pour les prestations suivantes :	
Etablissement :	
Numéro de compte :	Clé :
Code banque :	Code
guichet :	

Quatrième cocontractant :

• Ouvert au nom de :	
pour les prestations suivantes :	
Etablissement :	
Numéro de compte :	Clé :
Code banque :	Code
guichet :	

Cinquième cocontractant :

• Ouvert au nom de :	
pour les prestations suivantes :	
Etablissement :	
Numéro de compte :	Clé :
Code banque :	Code
guichet :	

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

☐ un compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire;

☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées à l'article 5.

Article 7 : Avance

Une avance est versée à tout titulaire d'un marché dans les conditions prévues aux articles R 2191-3 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ Non

☐ Oui

Cette avance est égale à 15% d'une somme égale à douze fois le montant initial, toutes taxes comprises, du marché public divisé par sa durée exprimée en mois.

Le paiement de l'avance intervient sans formalité après la notification de l'ordre de service prescrivant le commencement de la mission.

Le remboursement de l'avance, effectué par précompte sur les sommes dues ultérieurement au titulaire et à ses co-traitants, le cas échéant, commence lors de la facturation des premiers éléments de mission.

Ce remboursement sera terminé avec la facturation de l'élément de mission VISA en fonction de l'intervention du titulaire et, le cas échéant, de chaque membre du groupement.

Le versement de l'avance n'est pas conditionné à la constitution d'une garantie à première demande ou d'une caution personnelle et solidaire.

En cas d'arrêt définitif de la mission survenant avant le remboursement de l'avance, le titulaire et ses co-traitants, le cas échéant, devront reverser au maître d'ouvrage les sommes non remboursées au titre de l'avance.

Article 11- Signatures

Engagement du candidat

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

A

Le

Signature du candidat

Acceptation de l'offre par le pouvoir adjudicateur

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

ANNEXE 1 : REPARTITION DES MONTANTS

Le candidat ou le groupement peut substituer à ce modèle d'annexe un document au format libre à condition qu'il comporte impérativement la répartition par éléments de la mission de base, la proposition en matière de montants journaliers et le cas échéant, la réparation des autres missions de maîtrise d'œuvre et des missions complémentaires définies dans le CCTP.

Tranche Ferme : Restauration du clocher (hors bas-côtés de la nef), le mur du pignon Ouest, la charpente et la couverture du porche.

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux : 400 000 € HT

Forfait provisoire de rémunération : € HT

Répartition des montants par éléments de mission et, le cas échéant, entre membres du groupement

Eléments de mission de base	Ventilation par élément de mission	Montant	Part des cotraitants en cas de groupement					
			Cotraitant 1 Mandataire*	Cotraitant 2	Cotraitant 3	Cotraitant 4	Cotraitant 5	Cotraitant 6
APS	 %							
APD	 %							
PRO	 %							
AMT	 %							
EXE								
VISA	 %							
DET	 %							
AOR	 %							
Total	100%							

Tranche optionnelle n°1 : Travaux de maçonnerie du porche.

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux :100 000 € HT

Forfait provisoire de rémunération : € HT

Répartition des montants par éléments de mission et, le cas échéant, entre membres du groupement

Eléments de mission de base	Ventilation par élément de mission	Montant	Part des cotraitants en cas de groupement					
			Cotraitant 1 Mandataire*	Cotraitant 2	Cotraitant 3	Cotraitant 4	Cotraitant 5	Cotraitant 6
APS	%							
APD	 %							
PRO	 %							
AMT	 %							
EXE								
VISA	 %							
DET	 %							
AOR	 %							
Total	100 %							

Tranche optionnelle n°2 : Travaux de maçonnerie (autres parties prioritaires)

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux : 200 000 € HT

Forfait provisoire de rémunération : € HT

Répartition des montants par éléments de mission et, le cas échéant, entre membres du groupement

Eléments de mission de base	Ventilation par élément de mission	Montant	Part des cotraitants en cas de groupement					
			Cotraitant 1 Mandataire*	Cotraitant 2	Cotraitant 3	Cotraitant 4	Cotraitant 5	Cotraitant 6
APS	%							
APD	 %							
PRO	 %							
AMT	 %							
EXE								
VISA	 %							
DET	 %							
AOR	 %							
Total	100 %							

Répartition des montants des autres missions de maîtrise d'œuvre et des missions complémentaires

Missions complémentaires	Montant	Part des cotraitants en cas de groupement					
		Mandataire	Cotraitant 2	Cotraitant 3	Cotraitant 4	Cotraitant 5	Cotraitant 6
OPC	€ HT	€	€	€	€	€	€

Cout journalier servant de base aux modifications du marché de maîtrise d'œuvre

Cotraitants	Nature de l'intervenant			
	Préciser a qualité de l'intervenant Direction / Chef de projet / Assistant – Technicien / Autres	Préciser a qualité de l'intervenant Direction / Chef de projet / Assistant – Technicien / Autres	Préciser a qualité de l'intervenant Direction / Chef de projet / Assistant – Technicien / Autres	Préciser a qualité de l'intervenant Direction / Chef de projet / Assistant – Technicien / Autres
	Montant journée	Montant journée	Montant journée	Montant journée
Cotraitant 1	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT
Cotraitant 2	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT
Cotraitant 3	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT
Cotraitant ...	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT

